



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 septembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 91 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Élimination de la pauvreté et autres questions

liées au développement : mise en œuvre  
de la première Décennie des Nations Unies  
pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

## Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et préparatifs de l'Année internationale du microcrédit (2005)

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### *Résumé*

La section I du présent rapport fait suite à la résolution 58/222 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003 et portant sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006). L'Assemblée y priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport sur l'application de la résolution. En prélude à la célébration en 2005 de l'Année internationale du microcrédit, le présent rapport traite essentiellement de la contribution du microcrédit et de la microfinance à la mise en œuvre de la Décennie. Il présente une analyse du rôle que peuvent jouer le microcrédit et la microfinance dans la lutte contre la pauvreté, des obstacles à leur futur développement et de la responsabilité incombant aux gouvernements et à la communauté internationale d'ouvrir aux populations pauvres l'accès aux services financiers.

---

\* A/59/150.

\*\* La soumission du présent rapport a été retardée dans le souci d'y faire figurer autant d'informations provenant des États Membres que possible. La section II du rapport a été élaborée en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies.

Faisant écho à la résolution 58/221 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, dans laquelle l'Assemblée demandait au Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport sur les préparatifs de l'Année internationale du microcrédit (2005), la section II décrit les préparatifs en cours et met en évidence les principales initiatives et activités prévues par les États, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour célébrer l'Année.

On trouvera dans la dernière section quelques recommandations.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Contribution du microcrédit et de la microfinance à la lutte contre la pauvreté	1–32	3
A. Introduction . . . . .	1–2	3
B. Aperçu . . . . .	3–6	3
C. Microcrédit, microfinance et poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement . . . . .	7–21	4
D. Difficultés . . . . .	22–32	7
II. Préparation de l'Année internationale du microcrédit . . . . .	33–66	10
A. Introduction . . . . .	33–34	10
B. Accords institutionnels . . . . .	35	10
C. Communication et promotion . . . . .	36–40	11
D. Activités nationales . . . . .	41–50	12
E. Activités du système des Nations Unies . . . . .	51–63	16
F. Activités d'autres partenaires . . . . .	64–66	19
III. Recommandations . . . . .	67–68	20

## **I. Contribution du microcrédit et de la microfinance à la lutte contre la pauvreté**

### **A. Introduction**

1. À l'approche de 2005, l'Année internationale du microcrédit, le présent rapport fait suite à la résolution 58/222 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003 et portant sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) par le microcrédit et la microfinance. En décrivant essentiellement la contribution du microcrédit et de la microfinance à la lutte contre la pauvreté, il éclaire sur la place de plus en plus importante qui leur revient dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, abondant en cela dans le sens de l'Assemblée générale qui reconnaissait dans sa résolution 58/222 que « le microcrédit et le microfinancement pourraient jouer un rôle crucial dans l'élimination de la pauvreté, la promotion de l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des groupes vulnérables et le développement des communautés rurales ». Il vise également à montrer aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, au secteur privé, aux organisations non gouvernementales, aux institutions de microfinancement et à d'autres parties prenantes tout l'intérêt que présentent le microcrédit et la microfinance, et à préparer la célébration de l'Année.

2. Le présent rapport décrit de façon succincte la contribution du microcrédit et de la microfinance à la lutte contre la pauvreté et à la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. Il présente une analyse des obstacles qui pourraient freiner l'essor et l'expansion du secteur de la microfinance et limiter son rayon d'action, ainsi que des politiques et des programmes qu'il faudrait mettre en place pour offrir aux populations pauvres l'accès aux services de microcrédit et de microfinance et rendre viables les institutions de microfinancement. Il tire ses éléments des précédents rapports présentés à l'Assemblée générale sur le sujet, dont le chapitre VII, intitulé « Assurer des services financiers aux pauvres », de La situation économique et sociale dans le monde, 1999<sup>1</sup>, le rapport du Secrétaire général sur le rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté » (A/53/223 et Add.1) et la note technique n° 10 intitulée « Propositions actuelles concernant les stratégies à appliquer pour élargir l'accès au microcrédit et pour aider les bénéficiaires actuels de microcrédit à accéder au secteur bancaire formel de leur pays » (A/AC.257/27/Add.10), présentée au Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement à la reprise de sa troisième session du 15 au 19 octobre 2001.

### **B. Aperçu**

3. La microfinance désigne en gros la fourniture de petits services financiers tels que le crédit, l'épargne et d'autres services de base aux populations pauvres et à faible revenu. L'appellation « institutions de microfinancement » englobe à présent divers organismes dont la raison d'être est d'assurer ces services et qui sont aussi bien des organisations non gouvernementales que des mutuelles de crédit, des banques commerciales privées, des institutions financières non bancaires ou des filiales de banques d'État.

4. Alors que dans la plupart des pays des systèmes financiers locaux parallèles existent depuis longtemps, la microfinance, c'est-à-dire le commerce de services financiers destinés aux populations pauvres, n'est apparue que depuis peu. En général, les populations pauvres ne pouvaient guère obtenir de crédits, pour diverses raisons, en particulier le fait qu'ils ne pouvaient fournir les garanties voulues, qu'ils étaient perçus comme de mauvais débiteurs et que les frais d'opérations étaient habituellement plus élevés lorsqu'il s'agissait de petits emprunts. Cet état de choses a changé du tout au tout dans les années 70, lorsque le microcrédit a été pratiqué avec succès en Amérique latine et en Asie du Sud<sup>2</sup>.

5. Au début, les microcrédits étaient surtout des prêts de 50 à 100 dollars des États-Unis et garantis par des groupes de solidarité. Ces prêts servaient à des fins diverses, dont le lancement de microentreprises ou de petites entreprises, la production agricole ou l'amélioration des cultures, l'achat de bétail et le petit commerce. La plupart des clients étaient des femmes chef de famille, des retraités, des personnes déplacées, des travailleurs licenciés pour cause de suppression d'emploi, de petits exploitants agricoles et des microentrepreneurs. Beaucoup de ces clients pauvres étaient solvables et les taux de recouvrement des prêts étaient élevés en dépit de l'absence de garantie. Ces taux d'insolvabilité minimes dus aux taux d'intérêt facturés ont contribué au succès général de ces initiatives de microcrédit, les ont consolidées et ont favorisé leur essor ultérieur.

6. Dans l'ensemble, le nombre de clients pauvres des institutions de microfinancement est en augmentation. Ainsi, selon les estimations du Comité de la campagne du Sommet sur le microcrédit, en 2002, environ 2 572 institutions de microcrédit ont assuré des services financiers à 67 millions de clients, dont 41,6 millions faisaient partie des plus pauvres<sup>3</sup>.

### **C. Microcrédit, microfinance et poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement<sup>4</sup>**

7. Les résultats déjà remportés renforcent de plus en plus l'idée que le microcrédit et la microfinance peuvent servir les objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment à faire reculer la pauvreté. Depuis une dizaine d'années, une profusion d'études ont confirmé par leur rigueur analytique ce que des observations ponctuelles avaient déjà révélé, à savoir que l'accès aux services financiers, en particulier au microcrédit, permettait aux populations pauvres d'accroître leur revenu, de se constituer des actifs et d'être mieux préparées face aux périodes de crise. On s'est également aperçu que les clients du microfinancement, en particulier les femmes, étaient devenus plus autonomes, avaient pu investir leur surcroît de revenus dans l'éducation, la santé et l'alimentation et étaient plus aptes à faire face aux imprévus.

#### **Lutte contre la pauvreté**

8. L'impact du microcrédit et de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté se voit à divers signes, tels que l'amélioration du revenu, de l'emploi et des dépenses du ménage ainsi que des ménages mieux armés face aux turbulences économiques et sociales. La preuve est faite que l'accès au crédit permet à beaucoup de pauvres d'accroître, de diversifier et de protéger leurs revenus. Par ailleurs, les

institutions de microfinancement dans de nombreuses régions ont signalé une hausse des dépenses du ménage et des possibilités d'emploi chez leurs clients.

9. Ainsi, au Zimbabwe, les populations très pauvres qui participent au Zambuko Trust consomment davantage d'aliments riches en protéines<sup>5</sup>. En Inde, l'organisation SHARE a constaté un changement marqué dans les habitudes de travail chez ses clients : auparavant habitués à un travail au jour le jour irrégulier et mal payé, ils ont réussi à diversifier leurs sources de revenus, comptent moins de chômeurs dans leur famille et se lancent beaucoup dans la petite entreprise<sup>6</sup>. Beaucoup de pauvres bénéficient de façon indirecte des programmes de microcrédit. Une étude menée auprès des six institutions de microfinancement en Afrique montre qu'en Afrique du Sud, en Ouganda et au Kenya, les microcrédits accordés à des clients non pauvres ont permis de réduire la pauvreté en attirant les indigents sur le marché de l'emploi créé par ces clients de la microfinance<sup>7</sup>.

10. En outre, l'accès à des services financiers tels que les prêts, l'épargne ou l'assurance permet aux populations pauvres de se prémunir face aux crises économiques ou aux catastrophes naturelles, ainsi qu'aux imprévus, au chômage ou à des vicissitudes telles que les décès dans la famille. La microfinance peut améliorer la capacité de gestion des risques des ménages, grâce au renforcement du capital social par la formation et par le perfectionnement<sup>8</sup>.

11. En général, il semble que les clients qui participent régulièrement aux programmes de microfinancement connaissent une meilleure situation économique que les autres. Au Bangladesh, par exemple, les ménages qui ont participé au programme du Comité du progrès rural du Bangladesh pendant plus de quatre ans ont pu accroître leurs dépenses de 28 % et leurs actifs de 112 %. Au Ghana, 80 % des clients de Freedom from Hunger avaient des sources de revenus supplémentaires, contre 50 % chez les non-clients<sup>9</sup>.

### **Éducation et santé**

12. On s'est aperçu que l'accès aux services de microcrédit et de microfinance accroît les dépenses consacrées à l'éducation et contribue à l'amélioration de l'état de santé chez les clients pauvres, et peut donc augmenter le capital humain. Selon de nombreuses études, les populations pauvres investissent volontiers le revenu tiré de la microentreprise dans l'éducation de leurs enfants, et la probabilité pour qu'un enfant aille à l'école, poursuive longtemps sa scolarité et n'abandonne pas ses études est beaucoup plus grande chez les clients de la microfinance que chez les autres. Au Honduras, des participants aux programmes de crédit et d'épargne ont indiqué qu'avec le surcroît de revenus, ils avaient pu envoyer leurs enfants à l'école, d'où une baisse des taux d'abandon scolaire observé dans le pays. En Ouganda, on a constaté que plus de la moitié des ménages obtenant des microcrédits financent l'éducation de leurs enfants à l'aide des revenus tirés de la microentreprise<sup>10</sup>.

13. C'est avec le surcroît de revenus provenant de leur microentreprise que les clients paient les soins de santé dont ils ont besoin, règlent les frais de soins d'urgence et investissent dans l'aménagement du logement et du système d'approvisionnement en eau et d'assainissement. En Inde, les prêts accordés par la Self-Employed Women's Association (SEWA) ont permis la modernisation de l'infrastructure locale (réseau de distribution d'eau et d'assainissement, canalisations et revêtement des routes). Ces résultats ont été appuyés par certaines institutions de microfinancement qui lient leurs services financiers avec l'éducation

sanitaire par la vaccination, l'eau potable et les soins prénataux et postnataux. Certains programmes accordent des crédits pour l'amélioration du système d'approvisionnement en eau et d'assainissement et du logement.

14. Bien que les relations de cause à effet entre le microfinancement et l'amélioration de l'état de santé de la population n'aient pas encore été établies avec certitude, des résultats concrets obtenus sur le terrain semblent les suggérer. Ainsi, les clients de l'organisation Crédito con Educación Rural (CRECER) en Bolivie pratiquaient l'allaitement au sein, utilisaient plus souvent des réhydratants lorsque leur enfant était atteint de diarrhée et comptaient un plus grand nombre d'enfants trivaccinés. Dans d'autres programmes, l'usage de contraceptifs était plus répandu chez les clients que chez les non-clients et ce grâce à des réunions de groupe entre clients et une plus grande mobilité qui permettait aux femmes de rechercher les services nécessaires. En Ouganda, 32 % des bénéficiaires du programme de microfinancement de la Fondation pour le crédit et l'assistance communautaire avaient essayé une méthode de prévention du sida, alors qu'ils étaient moitié moins nombreux chez les non-participants<sup>11</sup>.

### **Autonomisation**

15. Pratiquée correctement, la microfinance peut aider les populations pauvres à devenir autonomes; des millions de femmes pauvres ont ainsi eu la possibilité de prendre réellement part à l'activité économique et de jouer de nouveaux rôles, devenant le soutien de la famille ou gérant les revenus du ménage. Avec l'accès aux services financiers, les femmes pauvres se sont affirmées, ont pris de l'assurance et ont à présent les moyens de surmonter les inégalités culturelles. Par ailleurs, les économies que réalisent les femmes grâce aux services de microfinance leur donnent un pouvoir économique suffisamment important pour faire évoluer les attitudes et les habitudes de façon que la société puisse passer d'une économie de subsistance à une véritable économie de marché.

16. Le microfinancement a produit un changement dans les valeurs et les attentes touchant le rôle des femmes dans la société. Ainsi, au Bangladesh, les femmes qui ont pu obtenir des crédits avaient plus de poids que les autres et pouvaient intervenir dans la consommation du ménage et améliorer la qualité de vie de leurs enfants. Elles envoyaient plus volontiers leurs filles à l'école. Des femmes veuves, séparées ou divorcées, considérées comme le groupe le plus vulnérable de la société bangladaise, peuvent à présent utiliser leurs emprunts comme elles l'entendent et participer à l'activité économique<sup>12</sup>. D'après les études menées par Freedom from Hunger, les femmes en Bolivie et au Ghana ont pris plus de confiance en elles-mêmes et jouissent d'un meilleur statut social<sup>13</sup>, alors qu'en Inde, les clientes de la SEWA, devenues plus autonomes, revendiquent activement de meilleurs salaires, luttent pour le respect des droits des travailleuses dans le secteur non structuré et interviennent dans le règlement des problèmes de quartier<sup>14</sup>.

17. Les groupes de microfinancement constitués par des femmes ne se sont pas contentés d'assurer des services financiers mais se sont également lancés dans des projets locaux et ont entrepris de travailler pour la paix en temps de guerre. En Inde, des groupes d'entraide de femmes autochtones s'occupent de projets locaux, passant des contrats pour les petits travaux de construction de système d'irrigation ou de conservation des sols; dans un village de l'Andhra Pradesh, des groupes de femmes autochtones ont investi dans la production d'électricité. Dans le nord-est de l'Inde,

des groupes d'entraide participant aux projets financés par le Fonds international de développement agricole (FIDA) contribuent à ramener la paix dans les quartiers déchirés par des dissensions<sup>15</sup>.

18. Toutefois, l'autonomisation ne saurait être vue comme une conséquence logique des programmes de microfinancement, surtout que dans certains environnements socioculturels, les femmes étaient extrêmement déresponsabilisées dès le départ. Selon de nombreux chercheurs qui ont étudié les programmes de crédit au Bangladesh, les prêts accordés aux femmes ne sont pas toujours utilisés par elles, l'homme ayant le contrôle en tout ou en partie de ce que la femme apporte dans le revenu du ménage. Ils ont également constaté des relations plus tendues et plus violentes dans les ménages lorsque la femme doit demander à son mari de quoi rembourser son emprunt<sup>16</sup>. Au Bangladesh, on a observé que plus de 60 % des prêts contractés par les femmes étaient utilisés par les hommes et que les emprunts étaient souvent utilisés à d'autres fins que celles envisagées initialement<sup>17</sup>. Cela veut dire qu'il est difficile de rendre les femmes autonomes si on se contente de leur accorder des prêts sans leur donner les moyens de changer les rapports de forces et de se ménager un espace dans la structure de pouvoir en place.

#### **Déficiences du système de microfinance et de microcrédit**

19. En dépit des nombreux rapports et études confirmant leur contribution réelle à la lutte contre la pauvreté, le microcrédit et la microfinance ne sont ni la panacée contre la pauvreté ni la formule magique du développement social. Ces services ne sont réellement efficaces que dans des situations données et avec certains types de clients seulement.

20. Il est évident que beaucoup de clients pauvres, et surtout extrêmement pauvres, se refusent de recourir aux services de microcrédit ou de microfinance tels qu'ils leur sont proposés. En général, les programmes de microcrédit qui requièrent des remboursements continus, réguliers et souvent d'un montant important sont peu attrayants et guère viables pour les familles pauvres qui n'ont pas de revenu solide, régulier et conséquent. Plus que le crédit, les personnes extrêmement pauvres ont besoin de programmes de protection sociale qui leur permettent de subvenir à l'essentiel de leurs besoins.

21. Le microcrédit semble convenir le mieux aux personnes qui ont repéré un créneau économique et qui auraient besoin, pour l'exploiter, d'une petite somme en liquide ou d'un petit crédit. Ainsi, les personnes pauvres qui ont un emploi dans une économie stable ou en plein essor, qui font preuve d'un certain esprit d'entreprise et qui ont toujours remboursé leurs dettes sont les meilleurs candidats au microcrédit.

### **D. Difficultés**

22. Tout bien considéré, en tant que moyen de développement, la microfinance répond à une mutation des esprits qui veulent qu'au lieu d'accorder des aides aux pauvres, on leur assure des services financiers de façon durable. Il faut pour cela instaurer un environnement favorable à l'expansion du secteur; renforcer les institutions de façon à leur permettre d'offrir durablement des services financiers aux populations pauvres, y compris aux plus pauvres; et favoriser la viabilité financière des institutions tout en évitant des changements d'orientation afin qu'en

se développant les institutions de microfinancement ne s'éloignent pas de leurs objectifs initiaux ni n'abandonnent leurs premières méthodes de travail.

### **Atteindre les plus pauvres parmi les pauvres**

23. Les besoins en matière de microcrédit et de microfinancement sont loin d'avoir été satisfaits; on estime que dans le monde, entre 400 et 500 millions de pauvres n'ont toujours pas accès au microfinancement. Le principal problème serait donc de faire en sorte que les plus pauvres parmi les pauvres puissent en bénéficier. Ainsi, le Comité du Bangladesh pour le progrès rural a découvert que beaucoup de ses clients avaient un niveau de vie proche du seuil de pauvreté. D'un autre côté, on constate que les institutions de microfinancement ont tendance à favoriser les clients ayant déjà une expérience d'entrepreneur.

24. Les produits de microfinancement, par leurs caractéristiques (montant peu important des prêts, taux d'intérêt élevés, courte durée des prêts, remboursements à la semaine et dépendance des garanties mutuelles), sont faits pour servir les intérêts des pauvres. Toutefois, selon certaines études, mêmes les groupes de discipline mutuelle qui se sont formés pour faire des emprunts n'ont jamais compté les plus pauvres dans leurs rangs<sup>18</sup>. De plus, certains clients ont des difficultés à rembourser les prêts de courte durée, en particulier les agriculteurs qui ont un revenu saisonnier.

25. Il y a des personnes très pauvres auxquelles il faudrait apporter une assistance précise, ou accorder des prêts combinés avec une aide ou une formation. Ainsi, le programme de création de revenus en faveur des groupes vulnérables du Comité du Bangladesh pour le progrès rural a été conçu à l'intention des Bangladaises indigentes, qui n'ont que peu, voire pas du tout, la possibilité de gagner leur vie. Outre leur fournir des semences alimentaires qui leur permettraient ultérieurement de satisfaire leur consommation immédiate, le Comité s'emploie à renforcer leurs compétences par des stages de formation et leur offre des services d'épargne et de crédit qui les aideraient à s'en sortir. Ainsi, avec les semences qu'on leur aura distribuées, les participantes au programme pourront se lancer dans des activités génératrices de revenu et devenir ensuite clients des programmes de microfinancement ordinaires, au lieu de ployer dès le départ sous des dettes qu'elles ne pourront pas rembourser.

26. La portée d'action du programme de microfinancement est par conséquent fonction de son contenu, de sa flexibilité et de ses modalités. Pour mieux servir les populations pauvres, il faudrait leur offrir une gamme de services financiers adaptés à leurs besoins particuliers. Il faut chercher parallèlement à bâtir un marché pour les clients de la microfinance, en mettant en place l'infrastructure requise, en ouvrant des marchés destinés à la production des pauvres, ou en assurant des services d'aide aux entreprises. Ce sont souvent ces activités qui créeront les conditions favorables à la microfinance et non le contraire.

### **Commercialisation et viabilité**

27. La commercialisation croissante des produits de la microfinance par les institutions de microfinancement est due à deux phénomènes. Les sources de microfinancement non lucratif ont diminué et, par conséquent, de plus en plus d'organisations qui étaient au départ des organisations non gouvernementales se sont transformées pour devenir des organismes à but lucratif à part entière et pouvoir acquérir des capitaux par des voies officielles et assurer ainsi leur pérennité.

Ainsi, le Centre pour l'agriculture et le développement rural (CARD) aux Philippines<sup>19</sup> et BancoSol en Bolivie<sup>20</sup> ont réussi leur transformation d'organisations non gouvernementales en institutions financières à but lucratif, tout en restant attachées au service des pauvres.

28. En deuxième lieu, les institutions financières traditionnelles, ayant découvert que les activités de microfinancement pouvaient rapporter des profits modulés en fonction des risques, ont commencé à pénétrer ce marché. Alléchées par le succès du microcrédit, dont les taux de remboursement dépassent ceux enregistrés pour les crédits traditionnels, et par le vaste marché encore inexploité, les banques commerciales se sont engouffrées dans la brèche ouverte par la microfinance. Avec la commercialisation et l'expansion croissantes du microcrédit, 3 000 institutions de microfinancement ont vu le jour dans le monde entier. Le nombre de clients, qui ne cesse de croître en raison de la croissance démographique et de la pauvreté, constitue pour ces institutions un vaste marché à exploiter.

29. Toutefois, il est à craindre qu'avec la commercialisation croissante du microfinancement et la contribution de plus en plus importante des institutions financières mondiales à ce processus, les institutions de microfinancement n'établissent des normes qui ne tiennent aucun compte de la diversité régionale et ethnique ni des besoins et des caractéristiques bien particuliers des emprunteurs pauvres. Ces institutions doivent par conséquent trouver un équilibre entre leur vocation sociale et leur recherche de viabilité et de profit<sup>21</sup>.

### **Rôle des gouvernements et de la communauté internationale**

30. Les gouvernements, les bailleurs de fonds et les institutions multilatérales ont depuis toujours favorisé la microfinance en soutenant le démarrage de nouvelles entreprises et en offrant des services de formation et d'assistance technique. Les gouvernements ont également incité, par des primes et des subventions, les banques commerciales à pratiquer le microcrédit, ce qui demeurera pour nombre de gouvernements un rôle important. L'un des principaux problèmes, surtout dans les pays les moins avancés, reste que les collectivités locales n'ont pas les moyens d'appliquer des programmes, et c'est là que le pouvoir public et la communauté internationale doivent intervenir en mettant en place des institutions de microfinancement et en les aidant à remplir leur mission.

31. Il a été suggéré que les gouvernements créent un autre type d'institution; cela pourrait être une organisation financière solide, une mutuelle de crédit et quelque autre intermédiaire local qui serait habilité par une licence à offrir des services de dépôt au grand public et à obtenir des fonds par l'intermédiaire d'organisations se trouvant au sommet du système financier, sans entamer l'intégrité de celui-ci. Toutefois, dans beaucoup de pays, le secteur de la microfinance étant peu développé, il est encore prématuré de mettre en place un nouveau type d'institution financière pour servir les populations pauvres.

32. Les gouvernements et la communauté internationale devraient plutôt favoriser une meilleure gestion financière et des contrôles financiers plus rigoureux. À cet égard, les directives concernant la réglementation et le contrôle du microfinancement adoptées par le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres (CGAP)<sup>22</sup> pourraient fournir des indications utiles. Ainsi, les organismes de contrôle et les institutions de microfinancement peuvent mettre en place ensemble des centres d'échange d'informations sur les débiteurs défaillants de façon à les

empêcher de s'adresser à une institution après l'autre, ainsi que des moyens de contrôle des dépenses, des résultats financiers et de leurs retombées. Outre le souci de la viabilité financière, on observe chez les bailleurs de fonds et le secteur de la microfinance un intérêt pour le nombre croissant d'outils d'évaluation des résultats qui ont été mis au point.

## **II. Préparation de l'Année internationale du microcrédit**

### **A. Introduction**

33. Dans sa résolution 53/197 du 15 décembre 1998, l'Assemblée générale a proclamé l'année 2005 Année internationale du microcrédit et a invité les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales concernées, le secteur privé et d'autres acteurs à mieux faire connaître le rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté, la contribution qu'il apporte au développement social et les effets bénéfiques qu'il exerce sur les conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté. Dans sa résolution 58/221 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a pris note du programme d'action pour l'Année internationale du microcrédit (voir A/158/179) et a invité le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Fonds d'équipement des Nations Unies à coordonner conjointement les activités menées par les organismes des Nations Unies pour préparer et célébrer l'Année. Elle a aussi invité les États Membres à envisager la possibilité de créer des comités nationaux de coordination ou de liaison chargés de la promotion des activités liées à la préparation et à la célébration de l'Année.

34. Le présent rapport donne des informations sur les préparatifs menés aux niveaux national, régional et international pour célébrer l'Année, compte tenu des réponses que les États Membres<sup>23</sup> ont données à la note verbale du Secrétaire général datée du 31 décembre 2003. Il comporte aussi les réponses des organismes des Nations Unies compétents<sup>24</sup> et des organisations non gouvernementales<sup>25</sup>.

### **B. Accords institutionnels**

35. Conformément à la résolution 58/221 de l'Assemblée générale, des mesures importantes ont été prises pour que les diverses initiatives lancées à tous les niveaux bénéficient de l'appui voulu. Étant conjointement chargés de la coordination de la célébration de l'Année, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ont créé un Comité de coordination coprésidé par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et le Directeur général du FENU. Ce comité, qui dispose d'un petit secrétariat installé dans les bureaux du FENU, axera ses activités sur quatre domaines essentiels : des initiatives dans le domaine de la communication pour sensibiliser le public; des manifestations spéciales; l'engagement des partenaires; les résultats concrets de l'Année. De plus, un petit groupe de personnalités, composé de chefs d'État, de personnalités publiques et d'experts venus d'administrations nationales, d'organisations non gouvernementales, d'institutions de microfinancement et du secteur privé, parrainera et appuiera le Comité de

coordination. Ces personnalités interviendront comme conseillers, émissaires ou porte-parole.

### **C. Communication et promotion**

36. Le Comité de coordination a rédigé un document de réflexion faisant ressortir les objectifs principaux de l'Année et les directives et recommandations portant sur les modalités sur lesquelles s'appuieront les États Membres, les organisations du système des Nations Unies et les autres partenaires pour réfléchir aux activités qui seront menées au cours de l'Année. Le document, disponible en plusieurs langues, a été largement diffusé<sup>26</sup>.

37. L'emblème de l'Année, élaboré avec le Département de l'information du Secrétariat, peut être téléchargé sur le site Web officiel et utilisé officiellement, dans le cadre de l'Année, par les comités nationaux de coordination et les organismes des Nations Unies. Le site Web officiel, élaboré en collaboration avec d'autres partenaires, du secteur privé notamment, donne des informations détaillées sur l'Année, ses objectifs, les activités prévues et le calendrier des initiatives nationales, régionales et internationales. Il comporte un ensemble de moyens interactifs permettant de faire des observations et de participer à des débats en ligne ou de donner des informations allant d'extraits concernant certains événements à des informations plus complètes accessibles à distance. D'autres instruments de promotion consacrés à l'Année, notamment des dossiers de presse, des brochures, une exposition modulaire mobile et une photothèque accessible en ligne seront mis en place pour faciliter la communication entre le Comité de coordination, les comités nationaux, les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs. Ces instruments de promotion seront distribués en quantité limitée aux comités nationaux et aux organismes des Nations Unies.

38. Les autres activités de promotion portent sur : a) la création, par des étudiants, en collaboration avec divers organismes de microcrédit, le secteur privé, des ONG et des organismes des Nations Unies, de prix nationaux de la microentreprise, en vue de reconnaître la valeur de microentrepreneurs, qui incarnent la réussite sociale et économique par le biais du microcrédit; b) la publication, en collaboration avec le secteur privé, d'un message d'intérêt général faisant intervenir des personnalités et des bénéficiaires de microcrédit, qui sera diffusé sur des réseaux internationaux afin de promouvoir le microcrédit et la microentreprise; c) l'accord donné par plusieurs troupes théâtrales pour introduire le thème de la microentreprise dans leurs productions; d) une nouvelle publication bimensuelle en ligne donnant des informations sur l'Année et dont l'objectif est de sensibiliser le public et de diffuser des pratiques optimales et des données d'expérience sur l'ouverture des secteurs financiers à la microfinance; e) l'invitation des étudiants en sciences économiques, en relations internationales, en journalisme, etc. à jouer le rôle d'ambassadeurs pour l'Année et la promotion de réseaux d'étudiants créés en vue de toucher le plus grand nombre possible de futurs spécialistes de la microfinance.

39. On s'emploie actuellement à recenser les principales difficultés qui entravent le microcrédit ainsi que les possibilités offertes dans ce domaine et à élaborer des recommandations en ce qui concerne les étapes cruciales que les pays devront franchir pour développer des secteurs financiers durables et ouverts à tous et établir des stratégies tendant à intégrer le microcrédit dans le système financier. Le « livre

bleu » qui sera élaboré sera l'aboutissement d'une action de sensibilisation et de consultation impliquant plusieurs acteurs au niveau mondial, entreprise en partenariat avec le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales. Un petit groupe d'experts réfléchira sur la façon d'améliorer la collecte et la diffusion permanentes de données de base sur le microcrédit. Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI), le Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Citygroup participeront à cette initiative. Les principales conclusions de cette étude seront publiées dans un magazine international d'économie ou de finances.

40. Le lancement officiel de l'Année aura lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 18 novembre 2004. À cette occasion, des tables rondes et une conférence de presse seront organisées et un film documentaire sur les microentreprises sera projeté. Les tables rondes seront consacrées à la résolution des problèmes qui entravent la croissance et la viabilité du secteur de la microfinance et à l'élaboration de stratégies efficaces pour que les secteurs financiers soient ouverts à tous et favorisent les pauvres et puissent contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des personnalités et des représentants de haut rang de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, de la communauté du microcrédit, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales participeront à cette cérémonie. Les lauréats des prix nationaux des microentrepreneurs et les bénéficiaires de microcrédits lanceront l'Année en donnant le signal d'ouverture de plusieurs bourses des valeurs dans le monde.

#### **D. Activités nationales**

41. En application de la résolution 58/221 et conformément aux directives du Conseil économique et social relatives à la célébration des années internationales<sup>27</sup>, le Secrétaire général a encouragé les États Membres à créer des comités nationaux de coordination ou de liaison chargés de la préparation et de la conduite des activités nationales prévues dans le cadre de l'Année. Plusieurs pays dont l'Afrique du Sud, le Luxembourg, Madagascar et la Mongolie ont créé des comités nationaux de coordination ou des secrétariats provisoires faisant intervenir plusieurs acteurs.

42. Plusieurs pays préparent une mobilisation autour des objectifs de l'Année afin de sensibiliser le public au microcrédit. L'Autriche et la Bulgarie comptent mener une campagne d'information sur les avantages et les enjeux liés à la microfinance, ainsi que sur les possibilités que celle-ci offre aux petites et moyennes entreprises. La Croatie prépare des initiatives publiques de sensibilisation à la manière dont le microcrédit favorise le développement communautaire à tous les niveaux et renforce les capacités, notamment dans les régions à faible revenu. En Allemagne, les activités seront centrées sur les liens qui existent entre microfinance et développement économique. Le Ministère allemand de la coopération et du développement économiques, en collaboration avec des organisations de la société civile, prépare plusieurs activités dont des manifestations de haut niveau auxquelles participeront des organismes concernés, les ministères fédéraux et des institutions bancaires, ainsi qu'une réunion sur « Les nouveaux partenariats pour l'innovation dans le microfinancement », qui sera organisée conjointement avec une organisation internationale, et une exposition sur la microfinance. Madagascar envisage de mener des actions de sensibilisation avec la participation de tous les acteurs concernés et

d'organiser une manifestation nationale sur le thème « Vaincre la pauvreté grâce au microcrédit ». L'initiative de promotion qui sera menée en Mauritanie concernera les zones rurales et semi-urbaines et les travailleurs, notamment les femmes qui ont été licenciées dans les zones industrielles économiques de l'industrie textile. Les activités envisagées porteront sur des programmes de radio et de télévision concernant des thèmes particuliers relatifs à la gestion et au développement de la microentreprise, des discussions de groupe et la création d'un répertoire des microentrepreneurs, la création d'un prix du microcrédit, l'organisation d'une exposition des meilleurs travaux de bénéficiaires de microcrédits et la tenue d'un forum national sur les problèmes entravant le développement du microcrédit.

43. La Mongolie compte organiser les cérémonies officielles de lancement et de clôture de l'Année et mènera une action de promotion par le biais d'établissements de microcrédit, de programmes de télévision, d'articles de presse, de la publicité et de bulletins mensuels d'information, mais aussi par la diffusion de données d'expérience. Aux Pays-Bas, la Netherlands Microfinance Platform jouera le rôle de comité de préparation et de mise en œuvre des activités de l'Année. Elle s'efforcera surtout d'attirer de nouveaux participants dans le secteur du microcrédit, de favoriser le transfert de savoir-faire et de compétences techniques et le renforcement du partenariat entre les institutions des Pays-Bas et avec des institutions des pays en développement. Le Nigéria prépare une conférence nationale sur le microcrédit, qui se tiendra en 2005, et lancera des campagnes locales en vue de favoriser l'appui des autorités locales et du secteur privé au secteur de la microfinance. Il est prévu de créer un forum consultatif entre la Banque centrale et la communauté des donateurs pour la microfinance, qui harmonisera et orientera l'appui des donateurs aux projets de microcrédit dans le pays. Au Pakistan, plusieurs manifestations seront consacrées à ce thème et à la politique de financement des zones rurales, élaborée en 2000. Des sommets, des réunions et des séminaires sur la microfinance seront organisés au long de l'année. Un message du Président mettant en relief l'importance du microcrédit dans la lutte contre la pauvreté sera rendu public.

44. L'Afrique du Sud envisage d'organiser des expositions, des concours et des conférences dans tout le pays. Un séminaire devrait se tenir à Pretoria, avec la participation des départements du développement économique et du tourisme de neuf provinces. Ce sera l'occasion d'aborder les problèmes qui se posent aux établissements de microcrédit et de faire connaître les succès remarquables enregistrés et les pratiques optimales. Le Togo envisage de diffuser à travers les médias des informations sur l'importance du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté et d'organiser un ensemble de séminaires et de réunions sur la microfinance et les institutions qui en sont chargées. Le Venezuela prévoit de rendre publique une publication spéciale sur le microcrédit, d'accroître le montant des microcrédits accordés aux groupes vulnérables, y compris les communautés autochtones, et d'organiser des actions de sensibilisation pour promouvoir l'Année. La Banque industrielle du Venezuela a consacré environ 65 millions de dollars au financement de microentreprises en 2005.

45. Les États Membres ont aussi signalé que des initiatives seront prises pour promouvoir des secteurs financiers viables et favorisant les pauvres. L'Angola compte organiser plusieurs activités dont une évaluation des initiatives de microfinancement, mener des actions de renforcement des capacités pour normaliser les procédures et organiser une réunion nationale sur le microcrédit. L'Autriche continuera de renforcer les établissements de microcrédit dans les pays en

développement en développant les actions de sensibilisation et en renforçant les services et l'efficacité ainsi que l'appui aux réseaux locaux, régionaux et internationaux de microcrédit. La Grenade prépare un programme d'action pour la célébration de l'Année et s'emploie à intégrer toutes les institutions publiques de financement du microcrédit dans un organe central unique. La Mongolie prévoit d'organiser une deuxième réunion nationale sur le microcrédit en 2005 et envisage de créer un prix pour les microentrepreneurs, de mettre en place une base de données sur les services de microcrédit et de mener des programmes de formation pour les microentreprises et les étudiants.

46. En Afrique du Sud, les activités prévues seront centrées sur le renforcement des capacités et la formation par l'organisation d'ateliers pour les jeunes, les femmes et les étudiants. Le Togo s'emploie à élaborer une stratégie nationale de microfinance pour la période 2004-2008 dont le but est de créer un système de microfinancement viable et durable et intégré dans le secteur financier, de développer les cadres institutionnel, réglementaire et juridique et d'élargir la gamme des services et des produits. En Turquie, un projet de loi sur les établissements de microcrédit vise à établir un cadre juridique et à rationaliser les fonctions de divers acteurs intervenant dans ce domaine, mais aussi à réglementer les modalités d'assistance financière de ces établissements aux microentrepreneurs. Une conférence à laquelle participeront des établissements de microcrédit et des organisations nationales et internationales concernées se tiendra après l'entrée en vigueur de la loi. Plusieurs projets bénéficiant aux plus démunis parmi les pauvres sont en cours d'exécution dont notamment le « projet de microcrédit de la banque Grameen en Turquie » .

47. La Norvège et la Suède comptent mener des activités dans le cadre du Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres. Il s'agira d'organiser un examen collégial du microcrédit, qui mettra l'accent sur l'efficacité et l'harmonisation de l'aide, de procéder à la mise à jour des directives des donateurs sur les services financiers destinés aux pauvres et d'entreprendre des études de cas financières. Le Réseau norvégien de développement, un consortium d'ONG norvégiennes, prépare des initiatives concrètes pour la promotion de l'Année. L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) a récemment produit de nouvelles directives et compte les diffuser largement en 2004 et 2005, ce qui permettra à la Suède d'améliorer et d'étendre son appui au microcrédit. L'ASDI envisage d'allouer des ressources au Réseau suédois de microcrédit, un consortium d'ONG suédoises intervenant pour appuyer les activités de sensibilisation au microfinancement.

48. Plusieurs pays ont aussi mis en relief les activités déjà entreprises et celles qu'ils envisagent de mener dans le domaine du microcrédit. L'Angola a ainsi fait observer que son programme national de microcrédit cherche à réduire la pauvreté par la sensibilisation de groupes choisis aux possibilités qu'offre le microcrédit, notamment en ce qui concerne le travail indépendant, et à recenser les initiatives entreprises dans ce cadre. Le Ministère de la famille et de la promotion de la femme et d'autres partenaires sont chargés d'exécuter le programme de financement des petites activités commerciales, agricoles et de pêche dont les femmes sont les principales bénéficiaires. Un forum spécial a été créé pour mettre en valeur les pratiques optimales et les expériences réussies. En Croatie, plusieurs programmes de microcrédit profitent aux personnes à faible revenu et à d'autres groupes vulnérables. Des prêts sont ainsi accordés pour constituer un fonds de roulement et

réaliser de petits investissements. Le Gouvernement zambien a, pour sa part, pris des mesures pour renforcer la législation du microcrédit et créer un climat favorisant la mise en place d'activités de microcrédit mieux réglementées et durables. Plusieurs activités sont prévues dont un grand nombre sera centré sur le développement du microcrédit et du secteur bancaire en milieu rural. Les autres initiatives porteront sur l'intégration du microcrédit dans tous les programmes de développement et de réduction de la pauvreté, les réformes législatives visant à favoriser la croissance du secteur et l'organisation d'une semaine et d'un sommet national du microcrédit.

49. L'Agence française de développement et le Ministère français des affaires étrangères ont participé à des projets de microcrédit et contribué à plusieurs institutions de microfinance en Afrique depuis le début des années 80. La France a contribué au renforcement des capacités de ces institutions, au renforcement des partenariats, à la consolidation des relations entre les établissements de microcrédit et les banques et au renforcement du cadre institutionnel et professionnel du secteur. Tout en poursuivant ses activités présentes, le Ministère des affaires étrangères envisage de contribuer au renforcement du secteur du microcrédit, notamment dans les pays sortant d'une crise. Au Kazakhstan, le programme de microcrédit pour les personnes à faible revenu, adopté en 1998, vise à réduire la pauvreté et le chômage, à promouvoir le travail indépendant et à développer l'esprit d'entreprise. Plusieurs lois sur les organisations de microcrédit destinées à faciliter l'accès des entreprises aux ressources financières ont été adoptées en 2003.

50. Au Luxembourg, le Comité national se consacrera surtout à l'harmonisation de la microfinance au niveau européen, à la sensibilisation du secteur bancaire et au financement du secteur agricole. Les compétences et les thèmes prioritaires seront recensés et présentés en 2005 lors d'un atelier qui déterminera les principaux centres d'intérêt des acteurs européens du microfinancement. Il est envisagé de tenir un atelier sur le financement du secteur agricole en 2005. Le Gouvernement malien a adopté en 1998 une stratégie et un plan d'action national pour le développement du microcrédit en tant qu'instrument privilégié de lutte contre la pauvreté. Le plan d'action a été structuré autour du désengagement de l'État, qui ne sera plus un opérateur technique des établissements de microcrédit, mais qui s'attachera à renforcer leurs capacités institutionnelles et à développer et garantir leur refinancement. Le plan a recensé des groupes sociaux vulnérables particuliers et des zones géographiques importantes et a décidé que 560 000 personnes bénéficieraient de microcrédits pendant les quatre années suivantes, c'est-à-dire jusqu'en 2002. Au cours de la période couverte par le plan d'action, les institutions de microcrédit ont touché une proportion importante de la population malienne. Le nombre de points d'accès au microcrédit a augmenté de 39 % et a touché environ 800 000 emprunteurs directs ou indirects. Monaco, qui a mis en place un comité national de liaison, finance avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, un programme axé sur le développement de l'accès de municipalités de plusieurs pays africains à de nouvelles technologies et à l'information concernant le microcrédit et la réduction de la pauvreté chez les groupes vulnérables des villes, notamment les femmes, par la promotion du crédit autogéré. Le Pakistan a élaboré en 2000 une politique de financement et de microfinancement des activités rurales destinée à développer les systèmes financiers favorisant les pauvres et à faire face au manque d'accès généralisé aux services financiers. C'est ainsi que la création de la banque Kushali a été facilitée. Celle-ci a octroyé plus de 130 000 prêts et vise à

toucher un million de clients d'ici à 2006. Des cadres juridique et réglementaire ont été mis en place pour développer le microcrédit, notamment en encourageant le secteur privé à y participer. Le Gouvernement fédéral nigérian a lancé des initiatives et en prépare d'autres. Celles-ci portent sur la mise en place de services de microfinancement pour les pauvres, les groupes à faible revenu et les microentrepreneurs. La Banque centrale du Nigéria a élaboré en 2003 des directives concernant la politique et les règles relatives au microfinancement. Elle créera en 2004 un comité consultatif sur la politique nationale de microfinance qui l'aidera à élaborer une politique de microfinance et à mettre en œuvre et suivre les activités dans ce secteur. En outre, la Banque établira un groupe d'appui au microcrédit pour suivre et évaluer l'évolution de ce secteur et créera une banque de données sur les activités de microfinancement en vue d'établir des normes de performance applicables aux établissements de microcrédit et de faciliter l'exécution de la politique, la collaboration et les liens avec les banques de type classique.

## **E. Activités du système des Nations Unies**

### **Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies**

51. En plus de ses activités en tant que co-Coordonnateur de l'Année, le Département des affaires économiques et sociales a mentionné plusieurs activités et réunions prévues en 2005 : la réunion d'un groupe d'experts et une table ronde des jeunes sur « Le microcrédit et la réduction de la pauvreté », qui aura lieu en juin avec le concours du Réseau pour l'emploi des jeunes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et d'autres partenaires; une activité consacrée au rôle des coopératives dans la promotion du microcrédit pour la réduction de la pauvreté, prévue pour le 2 juillet à l'occasion de la Journée internationale des coopératives; et une activité sur le rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté, prévue pour le 17 octobre à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

52. Poursuivant la mise en œuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, le Bureau de financement du développement du Département des affaires économiques et sociales organise des consultations à l'intention de nombreuses parties prenantes sur le thème « mettre en place un secteur financier participatif pour le développement », qui apporteront une contribution à l'élaboration du Livre bleu mentionné plus haut.

53. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique souligne qu'il n'envisage pas seulement la microfinance comme un outil pour l'élimination de la pauvreté, mais aussi dans le contexte plus large d'autres problèmes de société. Il est donc essentiel que la microfinance comporte une composante didactique axée sur la santé et le changement des comportements dans ce domaine, une attention particulière étant accordée au sida, et qu'elle soit conçue de manière à promouvoir la création d'emplois pour les jeunes, une plus grande autonomie économique et la prévention des conflits.

### **Commissions régionales**

54. La Commission économique pour l'Afrique envisage d'entreprendre un examen et une analyse du microcrédit et des institutions de microcrédit en Afrique. L'analyse mettra en lumière les bonnes pratiques et permettra de mieux cerner les

perspectives qui s'ouvrent à ces institutions et les obstacles qu'elles rencontrent dans leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La CEA envisage également de célébrer en 2005, avec l'éventuelle collaboration de l'Union africaine, une journée du microcrédit et de la microfinance, qui pourrait être l'occasion de présenter l'étude susmentionnée et de lui assurer une large diffusion.

55. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) envisage de traiter le thème du microcrédit dans une étude intitulée « Mettre en œuvre le consensus de Monterrey dans la région Asie-Pacifique : vers plus de cohésion et de cohérence », qui serait présentée à la Commission à sa soixante et unième session, en 2005. La CESAP étudie également la possibilité d'organiser une activité avec la participation de la société civile au cours de la réunion de l'un de ses comités thématiques intergouvernementaux. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a produit un certain nombre de publications sur le rôle du microcrédit dans la réduction de la pauvreté et l'action en faveur des femmes pauvres dans les zones urbaines et rurales de certains pays arabes. La CESAO met également en œuvre des systèmes de microcrédit pour le renforcement des capacités des communautés locales et a l'intention de poursuivre dans cette voie.

### **Organismes du système des Nations Unies**

56. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) entend mettre l'accent sur l'importance de la microfinance pour l'appui au développement agricole et rural et, par l'intermédiaire du réseau d'associations régionales de crédit agricole et rural, apportera son soutien à des ateliers régionaux consacrés aux bonnes pratiques en matière de finance rurale. Elle s'emploiera à faire largement connaître le Centre d'apprentissage sur la finance rurale, nouveau centre de ressources accessible sur l'Internet, qui a été mis en place conjointement par la FAO et un certain nombre de partenaires internationaux, pour contribuer au développement de services financiers viables en zones rurales. La FAO se propose également de promouvoir de bonnes pratiques bancaires en zones rurales et des mécanismes améliorés à l'intention des petits exploitants agricoles, en préparant à leur intention un ensemble de notes d'orientation sur le thème finance et agriculture. En outre, une large place sera faite à des analyses et à la diffusion d'informations concernant une tendance nouvelle à l'établissement de liens entre le secteur financier rural, les institutions rurales et les institutions de microfinance. La Journée mondiale de l'alimentation a choisi pour thème « Le crédit rural pour la sécurité alimentaire ».

57. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) organisera une activité à Rome, le 15 novembre 2004, pour préparer le lancement de l'Année et une activité d'une journée à la bourse de Milan, le 18 novembre 2004 en partenariat avec l'Agence italienne de notation Microfinanza. Il s'agit de sensibiliser les pouvoirs publics, les donateurs et les praticiens de la microfinance au rôle croissant des banques commerciales dans le microcrédit, ce qui contribue à diffuser les enseignements tirés du travail sur le terrain. Le FIDA se propose également d'encourager, en partenariat avec Microfinance Information eXchange, l'harmonisation des prescriptions en matière de communication, afin d'améliorer l'accès de ses partenaires en finance rurale à ce système de rapports basé sur l'Internet. Le FIDA entend partager avec les donateurs et les praticiens de la microfinance les résultats de son programme de recherche sur la microfinance dans l'agriculture, mis au point avec la collaboration du Groupe consultatif d'aide aux

populations les plus pauvres (GCAP). Le FIDA envisage aussi d'appuyer l'initiative de la FAO pour un renforcement des capacités en matière de finance rurale (CABFIN) et de diffuser les meilleures pratiques des donateurs en élaborant une série d'outils de gestion portant sur des aspects essentiels de la microfinance. Enfin, le FIDA envisage de mettre en œuvre un programme de communication qui englobera, entre autres initiatives, les relations avec les médias et les activités de plaidoyer.

58. À sa onzième session, en juin 2004, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a organisé une rencontre internationale sur le commerce et le financement en ligne à l'intention des petites et moyennes entreprises (PME) afin d'analyser les nouvelles techniques et les nouvelles procédures dans le domaine de la finance en ligne et d'étudier des cadres appropriés en vue de nouvelles solutions en ligne pour l'information sur le crédit et la gestion du risque qui permettraient aux PME d'accéder plus facilement au financement de leurs opérations commerciales et au financement en ligne. La CNUCED envisage également de lancer dans ce domaine un partenariat entre le secteur public et le secteur privé avec la participation de fournisseurs de services financiers, d'entreprises, d'organismes publics, et d'organisations régionales et internationales de développement.

59. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fera la publicité de l'Année sur son site Internet et diffusera des informations sur l'Année par les filières appropriées. Le personnel des bureaux de pays sera encouragé à travailler avec les comités nationaux pour promouvoir des activités prévues à l'occasion de l'Année; et le personnel compétent du PNUD sera encouragé à diffuser les résultats de l'expérience acquise en ce qui concerne les moyens les plus efficaces pour la mise en place de secteurs financiers participatifs, et à partager ses connaissances et son expérience avec les réseaux de savoir, les forums et les groupes de discussion et de réflexion. Le PNUD a accepté que son portefeuille dans le secteur de la microfinance fasse l'objet d'un examen approfondi de la part du GCAP qui, avec le concours du FENU et du PNUD, fera le point des initiatives du PNUD en établissant un bilan englobant tous les pays du programme.

60. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a l'intention de mettre en œuvre, avec d'autres partenaires, un projet sur la « contribution de la microfinance à l'autonomisation et à la santé des femmes ». Il s'agit de mettre à la disposition des institutions de microfinance les outils et les produits dont elles ont besoin pour atteindre les clients pauvres, plus spécialement les femmes, et de leur permettre d'associer les activités de microfinance à des activités liées à l'éducation sanitaire, à la survie de l'enfant et à la prévention du VIH/sida.

61. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a lancé plusieurs projets et programmes visant à promouvoir le microcrédit pour l'emploi indépendant, les activités créatrices de revenus et l'amélioration de l'habitat des groupes sociaux à faible revenu dans certaines villes d'Afrique de l'Est. Afin de convaincre toutes les parties prenantes, de l'importance du microcrédit comme instrument pour la création d'emplois indépendants et d'activités créatrices de revenus et pour l'amélioration de l'habitat, un atelier consacré à l'Afrique de l'Est aura lieu le 25 novembre 2004. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) travaille actuellement à cette initiative, qui s'intitule « Services financiers à l'intention des petites

entreprises », l'objectif étant de fournir une assistance technique qui facilite l'accès des petites entreprises et des entreprises privées au crédit et d'inciter les institutions locales à créer un environnement propice. Dans le cadre de cette initiative, un projet a été élaboré sur le développement des PME appuyé par un système mutualiste de garantie du crédit à mettre en place dans certains pays. Un autre programme sur le thème « Migration et développement » a pour but de promouvoir les PME et d'autres formes de coopération entrepreneuriale au moyen d'activités ciblées sur les migrations, le développement rural et le transfert de technologie, ainsi que la mise au point d'une stratégie financière qui aide les nouveaux investisseurs à tirer parti de différents modes de financement tels que le microcrédit et le crédit hypothécaire.

62. La Banque mondiale entreprendra un certain nombre d'activités, avec pour principe fondamental la mise en place de systèmes financiers qui servent les intérêts des pauvres. Elle poursuivra son travail d'analyse et ses études de fond en développant sa base de connaissance et en formulant des recommandations de politique à l'intention des pays clients. Des efforts seront faits afin d'affiner les méthodes et les indicateurs utilisés pour évaluer l'accès des pauvres au système financier, de faire en sorte que la stratégie d'aide-pays et les programmes d'appui à la réduction de la pauvreté tiennent compte de la situation de la population à faible revenu et des petites entreprises en la rattachant à leurs besoins en matière de services financiers. La Banque financera dans de nombreux pays clients des projets permettant d'élargir durablement l'accès aux services financiers. En 2005, des projets visant à promouvoir une plus large participation au système financier devraient bénéficier d'un financement de la Banque en Inde, en Indonésie, au Nicaragua, au Mexique, en République centrafricaine, à Madagascar et en République-Unie de Tanzanie, entre autres pays. Un certain nombre d'activités sont en outre prévues pour diffuser les enseignements tirés de ces projets, en ce qui concerne les mesures permettant d'étendre la portée des systèmes financiers. L'Institut de la Banque mondiale encouragera l'apprentissage à distance pour les décideurs et les membres de la société civile, parallèlement à une série d'activités d'apprentissage portant notamment sur la mise en œuvre de mesures spécifiques et l'amélioration de l'offre et des modalités des services de crédit, d'épargne, d'assurance et de paiement, y compris des modalités applicables aux envois de fonds, dans les pays clients de la Banque.

63. L'Organisation internationale du Travail (OIT) envisage la finance d'un point de vue social, en attachant une égale importance au fonctionnement et à la performance des systèmes financiers, et à leurs effets sur les travailleurs, les entrepreneurs et les pauvres. Tout en préconisant un système financier participatif, l'OIT souligne la capacité d'absorption limitée de nombreux ménages pauvres en ce qui concerne le crédit et les risques d'endettement; la pratique de la servitude pour dettes dans de nombreuses parties du monde; l'impact social de la libéralisation du secteur financier; et la discrimination fondée sur le sexe pour ce qui de l'accès au marché financier. L'OIT s'attache à promouvoir un accès équitable aux marchés et aux actifs, et favorise les organisations d'aide mutuelle et d'auto-assistance.

## **F. Activités d'autres partenaires**

64. Bon nombre de partenaires participent activement aux activités préparatoires en vue de la célébration de l'Année. Par exemple, ACCIÓN International et l'institution de microfinance Réseau ACCIÓN avec le concours de son réseau de

microfinancement envisagent : de diffuser des informations sur les meilleures pratiques dans le domaine de la microfinance dans divers pays; de faire la promotion des objectifs de l'Année sur leur site Internet; d'encourager la participation des réseaux de microfinance de différentes régions; de créer un prix ACCIÓN/Citibank du microentrepreneur en Amérique latine; de faire des présentations orales sur les perspectives du microfinancement à l'occasion de réunions et autres forums d'établissements bancaires commerciaux; et de lancer à Eziba, l'un des premiers fournisseurs mondiaux d'articles artisanaux, une collection ACCIÓN d'objets provenant de microentreprises clientes.

65. La microfinance est un aspect important des programmes de nombreuses organisations internationales affiliées à OXFAM, qui mettent l'accent sur la justice et la réduction de la pauvreté, l'élaboration de produits novateurs pour réduire la vulnérabilité, l'analyse des problèmes liés aux inégalités entre les sexes, et sur les partenariats. OXFAM Grande-Bretagne concentre ses activités sur les interventions de microfinance dans les situations d'après conflit, l'analyse du rôle des femmes et des hommes dans les finances familiales, la fourniture d'une assistance et d'un appui technique aux entreprises coopératives et aux petits producteurs, et la publication de livres sur la microfinance. Novib (OXFAM Pays-Bas) s'intéresse aux institutions émergentes de microfinance et aide les groupes vulnérables, notamment les populations des zones isolées.

66. D'autres efforts ont pour but d'obtenir la collaboration de divers partenaires, y compris de la Fondation des Nations Unies et de membres du secteur privé, notamment de Citigroup et d'ING, qui fournissent également un financement pour l'Année.

### III. Recommandations

67. L'expansion et l'évolution des services de microcrédit et de microfinance offrent d'importantes perspectives pour la fourniture de services financiers à un plus grand nombre de pauvres. Étant donné que ces services peuvent beaucoup contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté, l'Assemblée générale voudra peut-être envisager les recommandations suivantes :

**a) Encourager les gouvernements à prendre des mesures en vue de faciliter l'expansion des institutions de microcrédit et de microfinance de manière à répondre à l'importante demande insatisfaite de services financiers parmi les pauvres, notamment en identifiant et en mettant en place des mécanismes propres à promouvoir un accès durable aux services financiers; l'élimination des obstacles institutionnels et réglementaires; et l'adoption de mesures incitatives à l'intention des institutions de microfinance qui respectent les normes établies en ce qui concerne la fourniture de services financiers de ce type aux pauvres;**

**b) Encourager également les gouvernements à élaborer et promouvoir des principes et des normes réglementaires garantissant le respect de la bonne gouvernance et de la transparence parmi les institutions de microfinance, en tenant compte, selon qu'il conviendra, de lignes directrices telles que les principes directeurs adoptés par le CGAP pour la réglementation et la**

supervision de la microfinance, et à promouvoir parmi les institutions de microcrédit et de microfinance une plus large diffusion des bases de données sur les pratiques efficaces;

c) **Encourager en outre les gouvernements à mieux informer le public et à faciliter l'accès à l'information destinée aux consommateurs, pour que les clients puissent prendre leurs décisions et choisir les services ou les produits en pleine connaissance de cause.**

68. Bien que des progrès considérables aient été faits depuis l'adoption de la résolution 58/221 de l'Assemblée générale, des préparatifs plus ciblés sont encore nécessaires, plus spécialement en ce qui concerne les efforts et les initiatives à l'échelon national. À cet égard, l'Assemblée voudra peut-être envisager les recommandations suivantes :

a) **Renouveler l'invitation qu'elle a adressée aux États Membres en ce qui concerne l'établissement de comités de coordination ou de centres de liaison nationaux afin de promouvoir et de coordonner les activités et les initiatives à l'échelon national, et inviter les organisations compétentes du système des Nations Unies, les ONG et les autres parties prenantes à établir un lien entre leurs activités et initiatives en matière de microcrédit et de microfinance et l'Année internationale du microcrédit et à envisager de nouer de nouveaux partenariats;**

b) **Consacrer deux séances plénières de ses soixantième et soixante et unième sessions à l'examen des résultats et du suivi de l'Année, respectivement, afin d'élargir et d'approfondir le débat sur cette importante question parmi les États Membres, dans le système des Nations Unies et parmi les autres parties prenantes;**

c) **Faire en sorte que la célébration de l'Année ne soit pas un événement isolé mais trouve place dans un processus continu de plaidoyer et de partenariat afin d'assurer et de promouvoir un plus large accès des pauvres au microcrédit et à la microfinance.**

#### Notes

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.99.II.C.1.

<sup>2</sup> L'exemple le plus connu est la Banque Grameen au Bangladesh.

<sup>3</sup> Voir Sam Daley-Harris, *The State of the Microcredit Summit Campaign Report 2003* (Washington DC), introduction.

<sup>4</sup> Cette section est basée sur E. Littlefield, J. Morduch et S. Hashemi, « Is microfinance an effective strategy to reach the Millenium Development Goals? » (Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres), Focus Note N° 24 (Washington, DC, 2003); et Jonathan Morduch et Barbara Haley, *Analysis of the Effects of Microfinance on Poverty Reduction*, New York University, Wagner Working Paper N° 1014 (Hull, Québec, Agence canadienne de développement international, 2002).

<sup>5</sup> Littlefield, Morduch et Hashemi, op. cit.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Paul Mosley et June Rock, « Microfinance, labour markets and poverty in Africa: a study of six institutions », *Journal of International Development*, vol. 16 (2004), p. 467 à 500.

- <sup>8</sup> Ibid.
- <sup>9</sup> Littlefield, Morduch et Hashemi, op. cit.
- <sup>10</sup> Ibid.
- <sup>11</sup> Ibid.
- <sup>12</sup> D. Hulme et P. Mosley, « Finance for the poor or poorest? financial innovation, poverty and vulnerability », dans *Who Needs Credit? Poverty and Finance in Bangladesh*, éd. Geoffrey D. Wood et Iffath A. Sharif (Dhaka, The University Press, Ltd., 1996), p. 120 et 121.
- <sup>13</sup> Barbara McNelly et Mona McCord, « Credit with Education Impact Review No. 1: Women's Empowerment » (Freedom from Hunger, 2001); à consulter à l'adresse : <<http://www.ffhtechnical.org/publications/pdfs/cweimpactrevu1oct01.pdf>> (consulté le 29 septembre 2004).
- <sup>14</sup> Voir <<http://www.sewa.org/campaigns/index.htm>>.
- <sup>15</sup> Hulme et Mosley, op. cit.
- <sup>16</sup> A. Goetz et R. Sen Gupta, « Who takes the credit? Gender, power and control over loan use in rural credit programmes in Bangladesh », *World Development*, vol. 24, n°1 (1996), p. 45 à 63; A. Rahman, « Micro-credit initiatives for equitable and sustainable development: who pays? », *World Development*, vol. 27, n°1 (janvier 1999), p. 67 à 82.
- <sup>17</sup> Rahman, loc. cit.
- <sup>18</sup> S. Johnson et B. Rogaly, *Microfinance and Poverty Reduction* (Oxford, Royaume-Uni, OXFAM, 1997).
- <sup>19</sup> David Gibbons et Jennifer W. Meehan, « The Microcredit Summit challenge : working towards institutional financial self-sufficiency while maintaining a commitment to serving the poorest families »; à consulter à l'adresse : <[www.microcreditsummit.org/papers/papers.htm](http://www.microcreditsummit.org/papers/papers.htm)> (consulté le 29 septembre 2004).
- <sup>20</sup> James Cerven et S. M. Ghazanfar, « Third World microfinance : challenges of growth and possibilities for adaptation », *The Journal of Social, Political, and Economic Studies* (hiver 1999), vol. 24, n° 4.
- <sup>21</sup> Ibid.
- <sup>22</sup> Robert Peck Christen, Timothy R. Lyman et Richard Rosenberg, *Microfinance Consensus Guidelines: Guiding Principles on Regulation and Supervision of Microfinance* (Washington, DC, GCAP/Banque mondiale, 2003).
- <sup>23</sup> Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Autriche, Bulgarie, Croatie, France, Grenade, Kazakhstan, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Mongolie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Suède, Togo, Turquie, Venezuela et Zambie.
- <sup>24</sup> Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation internationale du Travail (OIT), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Banque mondiale.
- <sup>25</sup> ACCIÓN et OXFAM.
- <sup>26</sup> Le document de base peut être consulté à l'adresse : <<http://www.uncdf.org>>; chemin : UN Year of Microcredit 2005 (consulté le 29 septembre 2004).
- <sup>27</sup> Tel que dans l'annexe à la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1980.